



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 janvier 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 janvier 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHİ à M. SBRAGGIA, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme FELICIAGGI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme NADAL, Mme MASSEI à Mme FALCHI, M. CHAREYRE à Mme OTTAVY, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme BIANCAMARIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190128-2019_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2019
Affichage : 04/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 janvier 2019
Délibération N°2019/14

**Programmation de recherche, documentation, restauration /
conservation et aménagement du Palais Fesch-
musée des Beaux-Arts Année 2019**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La programmation culturelle du Palais Fesch-musée des Beaux-arts revêt un intérêt public, elle est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir des différentes typologies de public.

- 1. Activités scientifiques, enseignement, recherches

L'importance de la collection du cardinal Fesch, la plus grande jamais constituée, n'est plus à démontrer. La ville d'Ajaccio a le devoir de la faire découvrir au reste du monde. Outre le petit nombre de tableaux parvenus en Corse (1500 sur 16000 tableaux), le cardinal possédait des œuvres des plus grands artistes italiens, français, flamands et hollandais allant des XIV^e au XIX^e siècles et dont un nombre important compte parmi les chefs-d'œuvre des plus grands musées, des musées du Vatican, du J-P Getty de Los Angeles, de Londres, de Dublin, d'Amsterdam...

En plus de sa collection de tableaux le cardinal possédait deux importants ensembles d'Antiques et de gravures conservés respectivement à la glyptothèque de Munich et au musée des Beaux-Arts de Caen.

Des recherches de grande envergure doivent continuer d'être menées dans les archives de Paris, Lyon et en Italie, principalement à Rome, aussi pendant les années 2019-2020 un chercheur spécialiste du début du XIX^e siècle et reconnu pour l'ensemble de ses découvertes doit être mobilisé.

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts est aussi un lieu de recherche sur la collection Fesch et sur le collectionnisme en général. Le musée a la volonté de contractualiser durant une année avec le principal institut dédié à l'histoire du collectionnisme, l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), afin de finaliser les études sur les inventaires XVII^e de la collection Fesch engagées il y a quelques années.

Dans le cadre de la diffusion et de la recherche scientifique autour des collections des musées de la ville d'Ajaccio, l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) et le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts souhaitent parachever l'étude scientifique et la mise à disposition de l'intégralité de la collection ayant appartenu au cardinal Joseph Fesch. La recherche portera sur la constitution de la collection Fesch elle-même, en s'attachant à documenter en amont la provenance des tableaux du cardinal.

La recherche se fera essentiellement à partir de documents d'archives, tels que catalogues de ventes, correspondances ou inventaires de collections puis par la mise en fiche et la mise en ligne dans le système AGORHA de l'ensemble des œuvres ayant appartenu aux collections du Cardinal Fesch. Dans ce cadre en partenariat avec l'INHA, un conservateur en histoire de l'art sera mobilisé ainsi qu'un stagiaire en doctorat d'histoire de l'art.

Le rendu de ces recherches fera l'objet d'une présentation au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts. C'est la dernière année qui verra l'aboutissement de plus de six années de recherches en partenariat avec l'INHA.

Un partenariat sera relancé avec l'École du Louvre afin de continuer proposer les cours au sein du Palais Fesch.

- 2 La Documentation

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, lieu de recherche scientifique, met à disposition des chercheurs et du public l'unique bibliothèque d'histoire de l'art en Corse. Dans cette optique, le musée a donné un rôle majeur à sa documentation.

Grâce aux importantes campagnes d'acquisitions et à différentes donations, le nombre d'ouvrages à la disposition du public ne cesse de s'accroître (plus de 9300 aujourd'hui).

La documentation propose un fonds regroupant les dernières publications scientifiques françaises et étrangères et le musée est abonné à toutes les revues scientifiques portant sur l'histoire de l'art et le secteur napoléonien, permettant aux étudiants et amateurs de mener des recherches en Corse. La bibliothèque du musée s'est aussi portée acquéreur d'un grand nombre de publications sur le collectionnisme, le musée étant voué à devenir un centre de recherche sur le collectionnisme en tant que souvenir de la plus grande collection jamais constituée. Dans ce cadre, des partenariats scientifiques avec l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), le Provenance Index du J.Paul Getty Research Institute de Los Angeles ainsi qu'avec la Fondazione Zeri sont élaborés afin de pérenniser cette vocation.

Tout récemment, une coopération avec la Bibliothèque universitaire de Corte portant sur les revues (portail SUDOC) a permis la mise en ligne des titres des revues conservées à la bibliothèque du musée, augmentant ainsi la visibilité des fonds, notamment auprès des étudiants.

- 3. Restauration, Conservation

3.1 Restauration d'œuvres d'art

Collection du cardinal Fesch *Les Apôtres*

Dans le cadre de la rénovation du Palais Fesch, une salle du second niveau des expositions permanentes a été dédiée aux Apôtres. Elle en porte le nom mais aucune œuvre n'y est accrochée.

Depuis sa réouverture en 2010, le Palais Fesch a procédé plusieurs restaurations suivant une sélection de cas estimés prioritaires (à causes de graves dégradation et pour la cohérence du discours scientifique de l'accrochage). La série de têtes de vieux hommes (apôtres et saints) n'a donc pas pu être restaurée pour être exposée dans cette salle. Ces 25 tableaux sont de qualité et méritent une présentation permanente et cette nouveauté ravira nos visiteurs.

Aussi il serait opportun de mener une campagne de restauration pour ces tableaux afin qu'ils rejoignent les cimaises du Palais.

Restauration d'œuvres d'art et Restauration du mobilier napoléonien

Dix œuvres de la collections seront restaurées au Centre Interrégional de Restauration et de Conservation du Patrimoine à Marseille afin de retrouver les cimaises du Palais Fesch.

De plus, dans le cadre de son partenariat avec le Service du Mobilier National, les musées de la Ville d'Ajaccio souhaitent engager une campagne de restauration portant sur le mobilier du cardinal Fesch (fauteuils, lustres, etc.) conservé dans le Salon napoléonien de l'Hôtel et dans les réserves du Palais Fesch

Cette action déjà fait l'objet d'un arrêté N°ARR 1706356 d'un montant de 105 000 € de la part de la Collectivité de Corse 2 octobre 2017.

Restauration cadres en bois doré

Les nombreux tableaux revenus des campagnes de restauration ne peuvent être présentés au public car leurs cadres anciens en bois doré sont dégradés. Aussi, afin de les rendre visible au public et de les accrocher sur les cimaises du Palais il faut mener une campagne de restauration

ainsi qu'une reprise des cadres qui ont subi quelques dégradations (griffures, éclats, manque de dorure, lacunes dans les moulures...). Le cadre est un ornement et met en valeur l'œuvre qu'il contient, mais il permet également de la protéger d'où son importance.

Diagnostic et étude préalable de la statue Napoléon en habit de Consul romain en vue de sa restauration, de la création de sa copie et de son installation au sein de l'hôtel de Ville.

3.2 Acquisition de petit matériel de conservation et plan de sauvegarde

Afin de conserver au mieux ses collections le Palais Fesch a besoin de procéder à l'achat de petit matériel de conservation (crochets pour cimaises, boîtes PH neutre, carton, feuilles isolantes, etc.).

- 4. Travaux et étude d'aménagement

4.1 Ouverture de la Chapelle Impériale vers le Palais Fesch

En partenariat avec la DRAC un préprogramme portant sur l'ouverture de la Chapelle Impériale vers le palais Fesch a été mené par l'architecte en chef des monuments historiques. Des solutions sont proposées permettant de relier les salles d'expositions du rez-de-cour du musée à la galerie de la chapelle afin de permettre un parcours muséographique culturel autour de la famille impériale et du cardinal Fesch.

De plus, cette pré-étude permet aussi de relier le premier étage du Palais Fesch avec l'appartement situé dans la chapelle et destiné, à l'origine, au gardien du lieu. L'aménagement de cet appartement en atelier pédagogique du musée, grâce aux deux sorties de secours, laisserait la possibilité d'installer au rez-de-cour une boutique/librairie de façon pérenne et développer l'offre faite aux visiteurs.

Il est proposé d'engager le programme en partenariat de maîtrise d'œuvre avec la DRAC afin de définir les modalités du projet.

4.2 Bannières coté façades mer du Palais Fesch

Création des 3 bannières complémentaires sur la façade mer du Palais Fesch afin que ce dernier soit visible et identifiable par les bateaux de croisières.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que la programmation relative à la recherche, la documentation, restauration / conservation et l'aménagement du Palais Fesch du Palais Fesch-musée des Beaux-arts répond aux missions fondamentale du musée énoncées dans le code du Patrimoine Livre IV.

D'AUTORISER

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

Programmation scientifique : 57 500 €

Participation part Ville : 33 541.67 €
Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 23 958.33€

Programmation muséographique et aménagement : 360 000 € HT
Participation part Ville : 180 000 € HT
Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 180 000 €

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

que le budget relatif à cette programmation est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2019 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code du patrimoine, livre IV, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 janvier 2019,

CONSIDERANT que la programmation relative à la recherche, la documentation, restauration / conservation et l'aménagement du Palais Fesch du Palais Fesch-musée des Beaux-arts répond aux missions fondamentale du musée énoncées dans le code du Patrimoine Livre IV.

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

La programmation et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

Programmation scientifique : 57 500 €
Participation part Ville : 33 541.67 €
Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 23 958.33€

Programmation muséographique et aménagement : 360 000 € HT
Participation part Ville : 180 000 € HT
Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 180 000 €

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation ;

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

que le budget relatif à cette programmation joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2019 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI